Texte qui sera lu le 23 juin à 11h au Théâtre 71 de Malakoff pendant la :

Conférence territoriale du Spectacle Vivant d'Ile de France

Monsieur le préfet,

ΟU

Madame la Directrice des Affaires Culturelles

Nous, représentantes et représentants du réseau ACTIF et le SYNAVI avons refusé de participer à la conférence régionale du Spectacle Vivant d'Île de France.

Nous refusons de participer à une mascarade de concertation qui comme dans d'autres secteurs telle que la recherche, l'éducation, la santé ou l'environnement, n'ont servi qu'à enfumer l'opinion publique et à faire passer en douceur des réformes inéquitables et mensongères.

Nous refusons de cautionner le démantèlement en cours des services publics de l'Art, de la Culture et de la connaissance et plus généralement des services publics de ce pays.

Nous souhaitons une véritable concertation, pour ce faire nous posons comme préalable :

- que le Ministère de la Culture cesse de vouloir imposer les conclusions des entretiens de Valois qui n'ont pas été validées par les représentants des organisations professionnelles et les associations d'élus,
- l'arrêt de la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui conduit au démantèlement du service public de la culture,
- la pérennisation des emplois, des espaces de diffusion, des institutions, des structures culturelles,
- le respect des droits sociaux et l'arrêt du démantèlement de l'assurance chômage et des régimes spécifiques aux secteurs de l'art, de la culture et de la connaissance, notamment l'abrogation des protocoles UNEDIC 2003-2006, et l'ouverture de négociations avec l'ensemble des concernés sur la base de la plate forme du comité de suivi de la réforme de l'intermittence à l'assemblée nationale.
- la mise en place d'un plan démocratique de relance et de développement pour l'Art, la Culture et la connaissance,
- la garantie sur le long terme des ressources financières pour les collectivités locales et la suspension de la réforme des collectivités locales,
- le vote d'une loi d'orientation et de programmation pour la culture et la connaissance qui définisse le rôle de l'Etat et garantisse la possibilité d' intervention des collectivités sur ces secteurs.
- Cette loi assurera à chaque citoyen l'accès à la culture et à la connaissance conformément au préambule de la constitution et à la charte de l'Unesco ratifiée par la France,
- la dissolution du conseil pour la création artistique, dit comité Karmitz, qui participe à la politique de démantèlement du ministère public de la culture.

Les organisations : Sauvons La Recherche, SUD Culture Solidaires, Coordination des intermittents et précaires d'Île de France, membres du Comité Régional d' Action pour la Culture et la Connaissance (CRACC), intervenant, au delà du spectacle vivant, dans tous les secteurs de la culture et de la connaissance apportent leur soutien à cette action.